



Association Numismatique de la Région de Cluses

Bulletin n° 2 – 18 mai 2000

Editorial

Après tous les encouragements reçus lors de la sortie du premier bulletin, l'ouvrage a été plus aisé pour ce deuxième numéro.

Lors des réunions de mars et avril, deux analyses numismatiques ont été réalisées : la première sur deux 1/10^{ème} d'écu de Louis XV et Louis XVI, et la seconde très remarquable sur les As de Nîmes par notre ami Stéphane LEGRAND. Vous trouverez dans ce numéro cette seconde étude.

Le premier semestre est déjà presque en voie d'achèvement, il sera clôturé par notre repas d'été qui se tiendra le vendredi 16 juin au soir.

Année 2000, année exceptionnelle pour tous, mais aussi pour notre Association, puisque c'est en 1975 qu'elle vit le jour.....

Alors heureux 25^{ème} anniversaire à tous ! Après ce quart de siècle passé, souhaitons que notre Association fondée grâce au dévouement de notre premier président Fernand PILLERT aidé en cela par Jean-Claude ANTHOINE reste encore longtemps ce lieu de passion et de culture de l'histoire monétaire.

Jean-Luc BUATHIER

AN 1816.

(N.º 28.)

1.^{re} Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 11 Octobre.

(suite du Bulletin n° 1) :

NOTIFICATION

« L'Intendant, Régent l'Intendance Générale du Duché de Savoie, conformément aux ordres émanés du Bureau Général des Finances, prévient le public, qu'à l'effet de maintenir une égale proportion dans la valeur pour laquelle les caisses royales reçoivent et donnent en paiement les monnaies nobles, frappées à l'Hôtel Royal de la Monnaie, les Pistoles neuves de vingt *livres nouvelles de Piémont* et les Ecus neufs de cinq *livres nouvelles de Piémont* *, dont l'émission est annoncée par le Manifeste de la Chambre des Comptes du 12 août dernier, seront reçus dans les caisses publiques et donnés en paiement, les premières pour francs ou *livres nouvelles* 20. 8 s., et les seconds pour francs ou *livres nouvelles* 5. 2 s.

Cette mesure tend à établir une règle proportionnelle entre la Pistole neuve et l'ancienne Pistole de Savoie qui, quoique évaluée dans le Tarif à 28 fr. et 9 s. est pourtant reçue par tolérance dans les caisses publiques pour 29 fr., ainsi qu'à mettre en rapport l'Ecu nouveau de cinq francs ou *livres nouvelles de Piémont* avec l'ancien Ecu de Savoie, évalué dans le Tarif à 7 fr. 2 s. et reçu dans les caisses publiques pour francs ou *livres nouvelles de Piémont* 7. 4 s., et cela provisoirement jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné.

La présente Notification sera lue, publiée et affichée dans toutes les communes de ce Duché, et un exemplaire restera constamment affiché dans les bureaux de messieurs les Trésoriers et Percepteurs.

Chambéry, ce 21 septembre 1816

L'Intendant, Régent l'Intendance Générale

P. VELLA

* voir illustration dans le Bulletin n° 1

NOUVELLES DU PIEMONTE

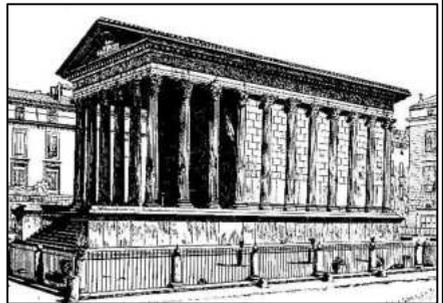


«*Turin, 3 octobre 1816* – Le Roi s'est rendu hier à la monnaie, et a visité dans le plus grand détail ce bel établissement. Pour célébrer l'honneur signalé de cette illustre visite, on a frappé sous les yeux de S.M. une médaille offrant d'une part l'effigie du Roi, d'une ressemblance parfaite, avec la légende *Vittorio-Emmanuele*, et sur le revers cette inscription : *Visita la sua zecca di Torino, oggi 2 ottobre 1816*. Cette belle pièce est digne de la réputation de Mr. Lavy ; la légende et l'inscription sont de Mr. Le baron Vernezza du Freney, Conseiller du Roi. ».

LES AS DE NIMES

par Stéphane LEGRAND

L'As était une unité monétaire qui correspondait à la base à une monnaie de bronze coulée au poids de la livre romaine (324 gr) jusqu'à -268 av J.C. De réduction en réduction, l'as coulé puis frappé devient demi-oncial à partir de -18 av J.C. (1/24^{ème} de livre = 13,50 gr).



Maison Carrée à Nîmes

Sous la domination romaine, Nîmes, colonie Marseillaise fut florissante. En témoignent les nombreux vestiges gallo-romains à Nîmes et aux environs : la Maison Carrée, les Arènes, le Pont du Gard, etc

AS DE NIMES

Bronze

Diamètre : 28 mm

Poids : 12,90 gr



Avers

Deux têtes adossées, à droite celle d'Auguste couronnée de chêne et à gauche celle d'Agrippa avec la Couronne rostrale d'or suprême récompense pour ses exploits militaires.

Avec en exergue les inscriptions :

IMP DIVI F (*Imperator Divi Filius* Empereur - Fils du divin)



Revers

Crocodile à droite enchaîné à un palmier incliné à droite. Le palmier est orné de deux bandelettes flottantes à droite et d'une couronne de chêne à gauche, à partir de son pied poussent deux rejetons à gauche et à droite. Dans le champ les inscriptions :

COL NEM

Colonia Nemausus Colonie de Nîmes

En -31 avant J.C., les légions romaines d'Octave, futur Auguste, conquièrent l'Egypte par la victoire d'Actium, avec à leur tête le général Agrippa. Après la guerre, les légions victorieuses reçurent le droit de s'installer et de coloniser la région de Nîmes.

La ville de Nîmes avait obtenu du Sénat le privilège de frapper monnaies. On peut supposer alors que les anciens légionnaires voulurent immortaliser cette victoire : le crocodile attaché symboliserait l'Egypte vaincue, et la couronne suspendue au palmier la victoire.

Il y a eu trois émissions de ces As de Nîmes. D'après certains ouvrages le type présenté ci-dessus correspondrait à la deuxième émission et daterait de l'an - 9 av J.C.

Une question pourtant se pose sur le mot DIVI. En effet les empereurs recevaient le titre de DIVUS seulement à leur mort, et AUGUSTE mourut en 14 ap J.C.....

Bibliographie :

Revue Numismatique et Change – n° 136

Monographie des Monnaies frappées à Nîmes – A.C. GOUDARD – 1893

Pour l'anecdote, au XIX^{ème} siècle une imitation du revers de l'As de Nimes a été effectuée sur une médaille pour commémorer la répression et la transportation en Algérie des insurgés des journées révolutionnaires de juin 1848.



Etain coulé - Diamètre : 33 mm

L'HISTOIRE DU FRANC

(suite du Bulletin n° 1)

par Jean-Luc BUATHIER

3- Les FRANCS d'argent au XVI^{ème} siècle

Cette période, de 1575 à 1586, se déroule pendant les guerres de religion (au nombre de huit de 1560 à 1598) qui opposèrent protestants et catholiques en une guerre civile sanglante.

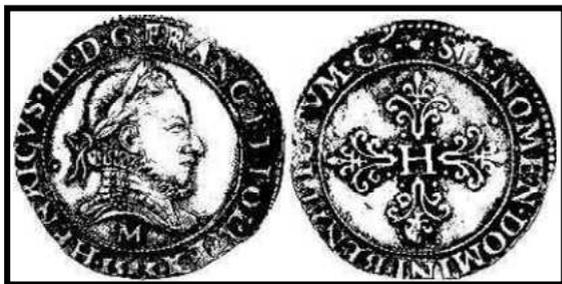
Henri III avec l'ordonnance du 31 mai 1575 créa une monnaie d'argent d'une valeur de 20 sols tournois (une livre tournois). La valeur de l'écu d'or étant de 60 sols, cette monnaie de 20 sols fut frappée en argent au titre de 0.833 et d'un poids de 14.188 gr.

Henri III
Franc d'argent
Poitiers - 1586
Type « au col plat »



Avers : HENRICVS . III . D . G . FRA . ET . POL . REX . G
A noter la présence du point secret 8^{ème} à l'avvers.

Revers : SIT . NOMEN . DOMINI . BENED . 1586



Henri III
Franc d'argent
Toulouse - 1583
Type « au col
fraisé »

Avers : **HENRICVS . III . D . G . FRANC . ET . POL . REX . 1583**

A noter la présence du point secret 5^{ème} à l'avert et au revers.

Revers : **SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM . C**

Cette valeur de 20 sols correspondant à la valeur des **FRANCS d'OR** du 14^{ème} et 15^{ème} siècle, la monnaie prit tout naturellement le nom de **FRANC d'ARGENT**.

Le Franc valait donc 1/3 d'écu, le demi-franc 1/6 d'écu et le quart de franc 1/12 d'écu.

Monnaie constamment rognée, la frappe du Franc fut définitivement interdite le 13 octobre 1586. Cependant, quelques ateliers monétaires ralliés à la Ligue continuèrent après la mort du roi à frapper des Francs en son nom.

Malgré quelques essais sous Henri IV et Louis XIII, le Franc fut utilisé uniquement comme monnaie de compte, seuls furent frappées des demi-franc et quart de franc jusqu'en 1642.



Exemple de matériel de frappe pour l'atelier de Rennes en 1578

Henri II de Navarre* (futur Henri IV) fit frapper lui aussi des Francs d'argent dans ses ateliers de Pau, de Morlaas et de Saint-Palais.

Henri II de Navarre
Franc d'argent
Pau - 1581
Type « à la tête jeune »



Avers : **HENRICVS . III . D . G . REX . NAARRE . D - B .**
A noter l'erreur Henricvs III au lieu de Henricvs II
Les initiales DB correspondent à Dominvs Bearnie.
Revers : **GRATIA . DEI . SVM . IDQVUOD . SVM . 1581**
« Grâce à dieu, je suis ce que je suis. »



Henri II de Navarre
Franc d'argent
Saint-Palais - 1581
Type « à la tête jeune »

Avers : **HENRICVS . II . D . G . REX . NAVARRE .**
Revers : **GRATIA . DEI . SVM . ID . Q . SVM . 1581**

* La royaume de la Basse Navarre situé au nord des Pyrénées était la propriété de la maison d'Albret depuis 1484, de même que le Vicomté de Béarn.

Fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, Henri de Navarre en montant sur le trône de France en 1589 sous le nom de Henri IV uni définitivement la Basse Navarre à la France. Le Béarn, quant à lui, ne fut annexé à la France qu'en 1620 sous Louis XIII.

En Béarn, Pau devenu nouvelle capitale supplanta Morlaas. comme atelier monétaire. Pau utilisa comme différent monétaire l'emblème symbolique de la vache de Béarn .

Pour la Basse Navarre les monnaies étaient frappées dans l'atelier monétaire de Saint-Palais, avec comme emblème symbolique l'écusson de Navarre .

à suivre....

LA COUR DES MONNAIES

par Jacques GRANGIEN

La **Cour des Monnaies** à l'origine Chambre des Monnaies fut érigée en Cour souveraine en 1552, ses attributions étaient d'ordre monétaire et s'étendait au civil et judiciaire, à tout ce qui touchait de près ou de loin au commerce des métaux précieux.

En 1704, elle fut dédoublée avec un siège à Lyon et sa juridiction s'étendant à Lyon, Grenoble, Aix, Riom, Montpellier, Toulouse puis Perpignan en 1710.

Le contrôle d'un atelier se faisait par un officier délégué de la Cour des Monnaies. Lors de la livraison de l'ouvrage effectué pour une période déterminée, le **Maître de l'atelier** faisait mettre dans une boîte 1 denier pour 200 pièces d'or fabriquées, 1 denier pour 310 unités d'argent ou pour 1 marc manufacturé soit 8 onces ou 192 deniers, l'once équivalant à 30,594 grammes.

Le **marc** unité pondérale était équivalent à 244,7529 grammes. L'unité monétaire est depuis le XIII^{ème} siècle la **livre tournois**. Elle est divisée en 240 deniers (1 livre = 20 sols, 1 sol = 4 liards, 1 liard = 3 deniers).

Le **flan**, rondelle de métal, est destiné à être empreinté sur ses deux faces par les symboles d'une monnaie concernée. La masse de métal d'une seule fonte qui sera transformée en flan se nomme **brève**.

La position de Maître avait des avantages licites, sur un marc à monnayer, la Cour tolérait une légère baisse de poids d'une monnaie. Cette différence de poids multipliée par le nombre de monnaies qui devait être légalement issues laissait au Maître un bénéfice substantiel. Mais souvent ceux-ci trichaient sur l'alliage, en mettant un peu plus de cuivre dans l'or, l'argent et le billon, ils augmentaient le poids du métal monnayable donc dégageaient ainsi un profit supplémentaire illicite.

Cette tricherie sur le poids ou l'aloï au dessous de la tolérance se nommait **échanceté**.

Le **juge-garde** secondé ensuite par un **contre-garde**, surveillés par un autre contrôleur dès 1696, n'empêcheront pas les nombreuses fraudes et détournement.

LES BONNES ADRESSES DE LA REGION

Ain

BELLEY : Puces – Tous les dimanches (6h-14h) – Place de la gare – 50 exposants – ☎ 0 680 554 661

BOURG-EN-BRESSE : Brocante – Tous les 2^{ème} dimanches du mois (7h-18h) – Marché Couvert – ☎ 0 474 464 113

BOURG-EN-BRESSE : Bourse d'échange multicollecion – Tous les 2^{ème} dimanches du mois (9h-11h30) – Maison des Syndicats – ☎ 0 474 318 579

DIVONNE-LES-BAINS : Brocante – Tous les 1^{er} samedis (9h-20h) – Place de la Poste – 30 exposants – ☎ 0 450 020 122

OYONNAX : Bourse aux timbres, monnaies et CP – Tous les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois – (10h-12h) – Maison des Sociétés – 34 rue du Paradis ☎ 0 474 773 188

Isère

ECHIROLLES : Brocante / Collection – Tous les 1^{er} samedi du mois (7h30-17h30) – Quartier Hoche – 60 exposants – ☎ 0 682 438 443

GRENOBLE : Puces – Tous les dimanches matin – Parking du Centre Commercial Intermarché – 100 exposants – ☎ 0 476 404 513

GRENOBLE : Puces – Tous les dimanches matin – Parking du Centre Commercial Intermarché – 100 exposants – ☎ 0 476 404 513

GRENOBLE : Puces – Tous les dimanches matin – Parking du Centre Commercial Atac – Rue de Stalingrad – 80 exposants – ☎ 0 476 986 848

VARCES-ALLIERE-ET-RISSET : Puces – Tous les samedis (8h-19h) – Galerie St-Ange – Centre des Antiquaires – 80 exposants – ☎ 0 476 728 025

Rhône

GIVORS : Brocante / Collection – Tous les 3^{ème} samedis du mois (7h-13h) – Place de l'Hôtel de Ville – 60 exposants – ☎ 0 478 079 300

LYON : Marché du livre d'occasion / CP / Vieux papiers – Tous les samedis (8h-18h) – Place des Tapis – Croix-Rousse – 20 exposants – ☎ 0 478 933 297

LYON 8^{ème} : Collection d'articles de Brasserie – Tous les 1^{er} samedis du mois (9h-12h) – Salle Durand Peyre – 9 rue Genton – ☎ 0 478 308 829

LYON : Plaques de muselets de Champagne – Tous les dimanches (9h-12h) – Café "français" – Place Antonin Poncet – ☎ 0 478 940 657

LYON 2^{ème} : Marché aux timbres, télécartes et CP – Tous les dimanches (8h-12h30) – Place Bellecour – 100 exposants – ☎ 0 472 720 293

OULLINS : Brocante / Puces / Collections - Tous les Week-end et jours fériés (7h-18h) – Quartier La Saulaie – 80 rue Dubois Crancé – ☎ 0 478 506 670

ST-MAURICE-SUR-DARGOIRE : Brocante / Puces – Tous les 2^{ème} samedi du mois (7h-19h) – Le Bourg – 80 exposants – ☎ 0 478 815 340

VAULX-EN-VELIN : Brocante / Puces - Tous les dimanches matin – Rue Tita Coïs – 100 exposants – ☎ 0 478 809 665

VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS : Bourse toute collection – Tous les jeudis (18h-20h) – Bar Le Promenoir – ☎ 0 474 683 341

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE : Brocante – Tous les 2^{ème} samedis du mois (7h-19h) – Place des Marais – 25 exposants – ☎ 0 474 611 964

VILLEURBANNE : Antiquité / Brocante – Tous les jeudis, samedis et dimanches (8h-12h) – Les puces du Canal – 1 rue du Canal – 400 exposants – ☎ 0 472 046 565

VILLEURBANNE : Antiquité – Tous les jeudis, samedis et dimanches (9h30-13h) – Cité des antiquaires – 117 bld Stalingrad – 150 exposants – ☎ 0 472 449 198

Savoie

BASSENS : Puces – Tous les dimanches matin (6h-13h) – Parking de la boîte à Outils – 50 exposants – ☎ 0 476 551 155

CHAMBERY : Brocante – Tous les 2^{ème} samedis du mois (7h-19h) – Place St Léger et Place de l'Hôtel de Ville – 25 exposants – ☎ 0 479 602 175

Haute-Savoie

ANNECY : Bourse aux timbres – Tous les dimanches matin (9h-12h) – 3 boulevard du Lycée – ☎ 0 450 513 596

ANNECY : Réunion des numismates – Tous les 1^{er} vendredis du mois (18h-20h) – Fermé en août – 3 boulevard du Lycée – ☎ 0 450 571 103

ANNECY : Brocante - Tous les derniers samedi du mois (6h-18h) – Vieille Ville – 150 exposants – ☎ 0 450 338 796

CLUSES : Réunion des numismates – Tous les 3^{ème} vendredis du mois (18h30-20h) – Fermé en juillet et août – Mairie de Cluses (entrée côté gauche) – ☎ 0 450 346 885

EPAGNY : Brocante – Tous les 1^{er} samedi du mois (8h-18h) – Parking du Magasin Trouvaille – 35 exposants – ☎ 0 450 220 910

EVIAN-LES-BAINS : Brocante - Tous les 3^{ème} samedis du mois – Place Charles de Gaulle – 20 exposants – ☎ 0 450 754 986

LA-BALME-DE-SILLINGY : Bourse autos-motos et miniatures – Tous les 1^{er} dimanches (8h-12h) – Salle du Bois-Joli – 35 exposants – ☎ 0 450 029 171

Cette petite liste non exhaustive a pour seul but de vous donner quelques renseignements afin d'agrémenter votre séjour si vous vous déplacez dans la région.

Un conseil si vous vous déplacez spécialement : téléphonez toujours d'abord à l'organisateur afin de savoir si la manifestation a toujours lieu...

Vous avez connaissance d'autres manifestations (non ponctuelles), alors informez-nous.....

Du côté de chez nous.....

BOURSES ET SALONS

**19^{ème} Bourse aux Monnaies
AIX-LES-BAINS**

Dimanche 25 juin 2000

Casino Grand Cercle à partir de 9h

Entrée gratuite

Club Numismatique d'Aix-les-Bains

**16^{ème} Salon Numismatique et Cartophile
BELLEGARDE**

Dimanche 6 août 2000

De 9h à 12h30 / De 14h à 18h

**Club Numismatique et Cartophile
de Bellegarde**

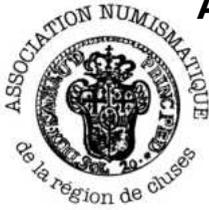
**18^{ème} Bourse-Exposition
DIVONNE-LES-BAINS**

Dimanche 24 septembre 2000

Salle des Fêtes de 9h à 18 h

Entrée gratuite

**MONNAIES – TIMBRES
TELECARTES – CARTES-POSTALES
Organisation : A.P.N.P.G.**



**Association Numismatique
de la Région de Cluses
Bulletin d'adhésion - 2000**



Mme Melle Mr

Nom

Prénom

Tél.

Adresse

CP..... Ville

Cotisation

Cotisation annuelle avec abonnement à la revue spécialisée
NUMISMATIQUE ET CHANGE : 236 Francs (au lieu de 310
Francs)

Adulte - Cotisation annuelle simple : 100 Francs

Jeune ou Etudiant - Cotisation annuelle simple : 50 Francs

Règlement par chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.
à retourner à

A.N.R.C. 4884 route de l'Eponnet

74970 MARIGNIER

☎ : 0 450 346 885

↳ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30 – Mairie de
Cluses – Porte à gauche sur le côté – Sonner sur le bouton
correspondant à notre salle de réunion.